

**Administration communale  
d'Anderlecht  
Service Urbanisme  
Place du Conseil 1**

**B – 1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 48072  
N/Réf : AVL/KD/AND-2.188/s.537  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

**Objet : ANDERLECHT. Place du Conseil, 5.  
Réaffectation du rez-de-chaussée en night shop (régularisation).**

En réponse à votre lettre du 3 mai 2013, en référence, reçue le 7 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 15 mai 2013.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de la Maison communale d'Anderlecht. Elle porte notamment sur l'aménagement d'un commerce (type « night shop ») au rez-de-chaussée.

Le dossier est particulièrement sommaire et ne permet pas d'évaluer en détail l'impact de la demande, ni sur le bien protégé ni sur le bien concerné. Les photos jointes au dossier montrent toutefois déjà la présence d'un commerce du même type. Il semble, dès lors, s'agir d'une régularisation.

La CRMS constate que la devanture existante et, notamment, la multiplication des enseignes sont très peu valorisantes et ont un impact défavorable sur le bien protégé situé à proximité. Cette situation devrait être améliorée (p.ex. 1 enseigne parallèle discrète en lettres détournées non éclairées). S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, d'autres remarques qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (et par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Ph. Piéreuse et H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.